

Montréal, le 24 mars 2004

Par télécopieur

M^e Pierre Gagnon, avocat en chef
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^{ième} étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : **Demande d'avis sur la sécurité énergétique des québécois à l'égard des approvisionnements électriques et la contribution du projet du Suroît à celle-ci**
Notre dossier : R-3526-2004

Cher confrère,

Dans sa lettre du 23 mars 2004, Hydro-Québec exprime des réserves à la suite de l'analyse des demandes de renseignements formulées par les participants.

La Régie désire communiquer à Hydro-Québec les présentes directives :

Considérant le temps imparti, la Régie estime que les réponses à certaines questions posées à Hydro-Québec ne lui seront pas utiles aux fins de son mandat dans le présent dossier. Il en est ainsi des réponses aux questions suivantes :

- *Dr. Normand Beaudoin pour les moteurs Novalia – toutes les questions à partir de la page 6*
- *Jean-Laurier Lamarche – Est-ce qu'Hydro-Québec peut dire non au Gouvernement du Québec ?*
- *Frédéric Chagnon – les bilans des achats chez GE ou ses filiales*

Elle donne instruction à Hydro-Québec de répondre au meilleur de sa connaissance aux questions des participants dans le délai imparti. Si l'information demandée n'existe pas ou ne peut être déterminée, Hydro-Québec en informera le participant :

- *AQLPA-SÉ-GS/HQT-2 - informations relatives aux projets additionnels*
- *AQLPA-SÉ-GS/HQT – 7, 8 et 9 – les améliorations requises au réseau de transport*

.../2

La Régie est consciente que le niveau de détails demandé par certains participants requiert une somme de travail importante. La Régie demande alors à Hydro-Québec de fournir l'information qu'elle détient et qu'elle peut produire dans les délais impartis :

- *AQLPA-SÉ-GS/HQT-2 – informations relatives à l'hypothèse de production d'éolienne de 1000 MW*
- *FCEI à HQD-2 – Prévission des ventes régulières au Québec*
- *FCEI à HQD-3 – Prévission des besoins en puissance à la pointe d'hiver par usage final*
- *FCEI à HQD-4 et 5v, AQLPA-SÉ-GS à HQD-1 et 6, RRSE à HQD-1.3 et 1.4, ACEF à HQD- sujet 1, Q-4h et RNCREQ à HQP-20*

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne Mailfait, avocate
Secrétaire adjoint de la Régie de l'énergie

AM/sp

c.c. Tous les participants